

COMPAGNIE DES PYRENEES - CDP
Société Anonyme d'Economie Mixte
Au capital de 4.522.300 euros
Siège Social : 3 Bis Avenue Jean PRAT 65100 LOURDES
R.C.S TARDES 479 871 550

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 25 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le vingt-cinq octobre à quinze heures,

Les administrateurs de la SAEM COMPAGNIE DES PYRENEES, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 4.522.300 Euros, dont le siège social est situé au 3 bis avenue Jean Prat, **65 100 LOURDES** se sont réunis au siège social sur convocation de leur Présidente, en présentiel et par visio conférence et / ou audio conférence.

Assistent en présentiel :

- Michel BOUSSATON, Vice-Président de la SAEM Compagnie des Pyrénées et nouvel administrateur suite à l'Assemblée générale qui vient de se tenir
- Claude CAZABAT, Président du Syndicat Mixte de la Station du Tourmalet
- Jean-Pierre FLORENCE, Représentant permanent Maire de la Mairie de Cauterets
- Laurent DELAUNEY, Représentant permanent de PG Invest
- Jean-Pierre PONCET-MONTANGE, Censeur,
- Christian CAUSSIDERY, Censeur, représentant permanent de Safidi
- Serge DE PECO, Censeur, Représentant permanent, SPL Peyragudes
- Hervé MARCHAND, Censeur représentant du SILA

Assistent par visio conférence :

- Bernard UTHURRY, Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Alain NAUDY, Conseiller Départemental de l'Ariège et Pouvoir de Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
- Annabelle VIOLLET, Directrice Régionale Occitanie, Banque des Territoires – CDC et Pouvoir de Caroline DUBOIS, Caisse des Dépôts et Consignations
- John PALACIN, Représentant permanent de la Région Occitanie
- Alain CARPE, Censeur représentant permanent de la Caisse d'Epargne

Sont absents

- Carole DELGA, Présidente du CA de la CDP, représentante permanente de la Région Occitanie
- Jean-Pierre MIRANDE, représentant permanent du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- Michel PELIEU, Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,

- Jean MOUNIQ, PDG de la SEM Maison du Tourisme d'Aragnouet- Piau Engaly,
- Jean-Louis CAZAUBON, Censeur, représentant permanent de Syndicat du Pic du Midi

Assistaient enfin

- Régis LIGNON, Directeur Général Délégué
- Ghislaine LALA-ALQUIER, DGD Région Occitanie
- Jean-Claude MARCOU, Commissaire aux comptes de la SAEM
- Christian SABY, Expert-comptable de la SAEM
- Agnès GERMAIN, Directeur Administratif et Financier
- Rachel LABAT, Secrétariat de Direction
- Karine PALARIC, Conseil juridique de la société
- Laure PUMAREDA, Région Occitanie
- David GARDELLE, Conseil départemental de l'Ariège
- Delphine PAMBRUN, Conseil départemental des Hautes Pyrénées
- Laurence NEMES, Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques (visio)
- Jean Marc SERRES, Conseil départemental des Pyrénées Orientales (visio)

Le quorum étant atteint et le Président de séance ouvre la séance par le premier point à l'ordre du jour :

I/ Validation du PV du CA du 9 octobre 2023

Il est rappelé au Conseil, qui en donne acte, que tous les administrateurs ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil d'Administration de la SAEM en date du 9 octobre 2023 et soumet ce procès-verbal à son approbation.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 9 octobre 2023 est validé à l'unanimité.

II/ Fin du mandat de Directrice Générale de Christine MASSOURE avec effet au 31 octobre 2023 et fixation des conditions financières y afférentes et nomination d'un nouveau Directeur Général à compter du 1^{er} novembre 2023

Il est rappelé que, lors du Conseil d'Administration en date du 5 avril 2023, les administrateurs ont été informés que le sujet de la fin du mandat de Madame MASSOURE en qualité de Directrice Générale serait évoqué dans les mois à venir et qu'un appel à candidature était lancé pour la remplacer.

Il est proposé au conseil d'administration de mettre un terme anticipé, d'un commun accord, au mandat de directrice générale de Mme Christine MASSOURE, avec effet au 31 octobre 2023.

Michel BOUSSATON salue l'investissement de Madame Massoure durant ses années de mandat de directrice générale et il lui est souhaité bonne chance dans la poursuite des futurs projets qui lui seront prochainement confiés.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration d'accorder le bénéfice d'une indemnité de fin du mandat social de Madame Massoure, s'analysant en des dommages-intérêts, d'un montant

de 25 899 euros, au regard du préjudice subi par Mme Massoure et découlant notamment du caractère anticipé de la fin de son mandat.

Du fait de la fin de mandat anticipée de Madame Christine MASSOURE, il doit être pourvu le poste de Directeur Général devenant vacant au 1^{er} novembre 2023.

Suite à l'appel à candidature, plusieurs personnes ont candidaté et il a été retenu la candidature de Monsieur Lucas MARCHAND pour reprendre le poste de Madame Christine MASSOURE, ce dernier ayant toutefois fait savoir qu'il ne pourrait pas être disponible avant le 1^{er} avril 2024.

Afin de pallier l'absence d'un Directeur Général durant ce laps de temps et étant rappelé que la SAEM Compagnie des Pyrénées a opté pour la dissociation des pouvoirs entre le Président du Conseil d'Administration et un directeur général, il a été demandé à Monsieur Régis LIGNON, de bien vouloir assurer l'intérim de façon transitoire jusqu'à l'arrivée du futur nouveau Directeur Général.

A ce titre, Monsieur Régis LIGNON est nommé Directeur Général en qualité de mandataire social en remplacement de son mandat de Directeur Général Délégué, pour une durée de cinq mois à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 31 mars 2024.

Ce mandat social est assumé à titre gratuit.

Un Conseil d'administration devra se tenir avant cette date pour désigner le nouveau Directeur Général, Monsieur Régis LIGNON reprenant son poste de Directeur général délégué.

Le conseil à l'unanimité décide :

- **d'approuver la fin du mandat de Directrice générale de Madame Christine Massoure à effet au 31 octobre 2023 minuit et donne quitus entier et sans réserve à cette dernière pour l'ensemble des diligences qu'elle a effectué tout au long de son mandat,**
- **de nommer Monsieur Régis LIGNON en qualité de Directeur Général de la SAEM Compagnie des Pyrénées à compter du 1^{er} novembre 2023 et ce jusqu'au 31 mars 2024 le temps de l'arrivée du futur Directeur Général**

Monsieur Michel BOUSSATON remercie Régis LIGNON pour avoir accepté ce mandat et lui reconnaît qu'il fait preuve de la même droiture qui le caractérise.

III/ Pouvoir à donner à Madame la Présidente aux fins de signature de la rupture conventionnelle du contrat de travail de Madame Christine MASSOURE

Il est proposé au conseil d'administration la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle du contrat de directrice opérationnelle de Madame Christine Massoure lequel retrouvera son empire dans les suites immédiates de la fin de son mandat.

Il est proposé qu'il soit donné mandat à Madame la Présidente du Conseil d'administration, Madame CAROLE DELGA, de signer une rupture conventionnelle emportant règlement d'une indemnité de rupture conventionnelle d'un montant maximum de 40.000 euros bruts.

Le conseil décide à l'unanimité, de donner mandat à Mme La Présidente, Carole DELGA aux fins de signature d'une rupture conventionnelle du contrat de travail de Madame Christine MASSOURE emportant règlement d'une indemnité de rupture conventionnelle d'un montant maximum de 40.000 euros bruts.

IV/ Désignation d'un représentant de la SAEM Compagnie des Pyrénées, Présidente et associée des filiales N'PY RESA, CDPP et SEML DU GRAND TOURMALET

Il est rappelé que Madame Christine MASSOURE avait été désignée représentante de la SAEM Compagnie des Pyrénées au sein de ses filiales SAS N'PY RESA, la SA CDPP et la SEML DU GRAND TOURMALET.

Dès lors, du fait de la fin tant de son mandat social que de son contrat de travail, il doit être pourvu à son poste de représentante permanente de la SAEM Compagnie des Pyrénées au sein de ses filiales.

En conséquence, le Conseil décide de nommer, en remplacement de Madame Christine MASSOURE, démissionnaire, **en qualité de représentant permanent de la SAEM Compagnie des Pyrénées** dans ses filiales avec effet au 1^{er} novembre 2023 :

- **au sein de la SAS N'PY RESA, Monsieur Régis Lignon ;**
- **au sein de la SAS Compagnie des Pyrénées Participations - CDPP.**

Monsieur Jean-Pierre PONCET – MONTANGE est donc démissionnaire de son statut de représentant de la Région OCCITANIE au sein de la SAS Compagnie des Pyrénées Participations - CDPP.

Ces changements impliquent la désignation d'un nouveau représentant de la Région OCCITANIE au sein de la **SAS Compagnie des Pyrénées Participations -CDPP:**

Le conseil décide en conséquence de nommer en qualité de représentant permanent de la Région OCCITANIE Monsieur Michel BOUSSATON au sein de la SAS Compagnie des Pyrénées Participations -CDPP ;

Au sein de la SEML Grand Tourmalet, Monsieur Jean-Pierre PONCET MONTANGE, devient le représentant de la Compagnie des Pyrénées – Participations – CDPP.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président de séance lève la séance à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président de séance
Monsieur Michel BOUSSATON



Un Administrateur

